

Commune de RANTIGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE EN COMPATIBILITE
avec déclaration de projet
"Friche CATERPILLAR"

5b

DOCUMENT PROVISOIRE

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"
Echelle : 1:12500e

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- ▨ Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Emplacement réservé à ajouter
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Accès direct interdit
- Plantations d'intégration à réaliser au titre de l'article R.151-43(2) du Code de l'Urbanisme
- *** Plantations à réaliser (végétation buissonnante)
- ▨ Polygone constructible

- UA** Zone urbaine ancienne
- UB** Zone urbaine mixte
- UC** Zone urbaine à dominante d'habitat collectif
- UD** Zone urbaine à dominante d'habitat pavillonnaire
- UD_a** Secteur urbain à dominante pavillonnaire à densifier
- UE** Zone urbaine à dominante commerciale comprenant le secteur UE_a
- UI** Zone urbaine à vocation artisanale ou industrielle
- UI_a** Secteur urbain à vocation d'activité (hauteur limitée)
- UP** Zone urbaine d'équipements publics
- 1 AU_m** Zone à urbaniser à vocation mixte, urbanisable de suite
- 2 AU_a** Zone à urbaniser à vocation d'activités compatibles avec le voisinage (ouverture à l'urbanisation soumise à procédure adaptée)
- 2 AU_e** Zone à urbaniser à vocation d'activités liées à l'hôtellerie, aux loisirs ou aux équipements de la maison (ouverture à l'urbanisation soumise à procédure adaptée)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- N_j** Secteur destiné à l'accueil de jardins familiaux
- N_h** Secteur naturel humide

